

224C2210  
FR0000121485-FS0818

6 novembre 2024

## Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

**KERING**  
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 31 octobre 2024, complété par un courrier reçu le 6 novembre, la société Citigroup Global Markets Limited<sup>1</sup> (Citigroup Centre, Canada Square, Canary Wharf, Londres, E14 5LB, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 25 octobre 2024, le seuil de 5% du capital de la société KERING et détenir individuellement, à cette date, 6 181 593 actions KERING représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 3,50% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte de la conclusion d'instruments financiers portant sur des actions KERING.

À cette occasion, la société Citigroup Inc. (1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis) n'a franchi aucun seuil et détient, au 25 octobre 2024, indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, 6 230 459 actions KERING<sup>3</sup> représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et 3,53% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Citigroup Global Markets Inc.	264	ns	264	ns
Citicorp Trust Delaware, National Association	343	ns	343	ns
Citicorp Trust South Dakota	264	ns	264	ns
Citibank, N.A.	7 000	0,01	7 000	ns
Citibank Europe PLC	2 156	ns	2 156	ns
Citibank Switzerland	18 193	0,01	18 193	0,01
Citigroup Global Markets Limited	6 181 593	5,01	6 181 593	3,50
Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A.	20 642	0,02	20 642	0,01
Citigroup Global Markets Europe AG	3	ns	3	ns
<b>Total Citigroup Inc.</b>	<b>6 230 459</b>	<b>5,05</b>	<b>6 230 459</b>	<b>3,53</b>

<sup>1</sup> Contrôlée par la société Citigroup Inc.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 123 420 778 actions représentant 176 708 762 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Dont 19 781 actions KERING détenues sous forme d'ADR.

Au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général, Citigroup Inc. a précisé détenir, au 25 octobre 2024, 368 623 actions KERING (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) réparties comme suit :

- 70 000 « *long call* » portant sur autant d'actions KERING, à échéance jusqu'entre le 20 décembre 2024 et le 19 décembre 2025 ; et
- 298 623 « *short put* » portant sur autant d'actions KERING, à échéance jusqu'entre le 20 décembre 2024 et le 28 juin 2027.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, Citigroup Inc. a précisé détenir, au 25 octobre 2024, 2 011 241 actions KERING (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1<sup>er</sup> alinéa) réparties comme suit :

- 1 411 219 « *swaps* » portant sur autant d'actions KERING, dénouables en espèces à tout moment jusqu'entre le 17 janvier 2025 et le 12 octobre 2029<sup>4</sup> ;
- 3 « *warrant* » portant sur 3 actions KERING, dénouables à tout moment jusqu'au 30 octobre 2024<sup>3</sup> ;
- 600 000 « *future* » portant sur autant d'actions KERING, sans échéance<sup>3</sup> ; et
- 19 « *short put* » portant sur autant d'actions KERING, dénouables en espèces à tout moment jusqu'entre le 18 février 2025 et le 19 octobre 2032<sup>3</sup>.

2. Par courrier reçu le 6 novembre 2024, la société Citigroup Inc. (1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 octobre 2024, indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société KERING et détenir 6 164 296 actions KERING<sup>5</sup> représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 3,49% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Citigroup Global Markets Inc.	301	ns	301	ns
Citicorp Trust Delaware, National Association	343	ns	343	ns
Citicorp Trust South Dakota	264	ns	264	ns
Citibank, N.A.	7 001	0,01	7 001	ns
Citibank Europe PLC	2 156	ns	2 156	ns
Citibank Switzerland	18 193	0,01	18 193	0,01
Citigroup Global Markets Limited	6 115 400	4,95	6 115 400	3,46
Citigroup Global Markets Funding Luxembourg S.C.A.	20 638	0,02	20 638	0,01
<b>Total Citigroup Inc.</b>	<b>6 164 296</b>	<b>4,99</b>	<b>6 164 296</b>	<b>3,49</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre d'actions KERING détenues par assimilation.

À cette occasion, la société Citigroup Global Markets Limited a franchi individuellement en baisse le même seuil.

Au titre des articles L. 233-9 I, 4° du code de commerce et 223-14 IV du règlement général, Citigroup Inc. a précisé détenir, au 31 octobre 2024, 368 621 actions KERING (prises en compte dans ce cadre dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) réparties comme suit :

- 70 000 « *long call* » portant sur autant d'actions KERING, à échéance jusqu'entre le 20 décembre 2024 et le 19 décembre 2025 ; et
- 298 621 « *short put* » portant sur autant d'actions KERING, à échéance jusqu'entre le 21 décembre 2024 et le 28 juin 2027.

<sup>4</sup> Sur la base d'un delta de 1.

<sup>5</sup> Dont 19 817 actions KERING détenues sous forme d'ADR.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, Citigroup Inc. a précisé détenir, au 31 octobre 2024, 1 952 161 actions KERING (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1<sup>er</sup> alinéa) réparties comme suit :

- 1 352 144 « *swaps* » portant sur autant d'actions KERING, dénouables en espèces à tout moment jusqu'entre le 17 janvier 2025 et le 12 octobre 2029<sup>3</sup> ;
- 600 000 « *future* » portant sur autant d'actions KERING, sans échéance<sup>3</sup> ; et
- 17 « *short put* » portant sur autant d'actions KERING, dénouables en espèces à tout moment jusqu'entre le 18 février 2025 et le 19 octobre 2032<sup>3</sup>.

---